

Protocole de suivi du Triton crêté dans le Grand Est.

Jean-Pierre Vacher

Décembre 2020

1 Contexte

Le Triton crêté est une espèce d'intérêt communautaire possédant une assez vaste répartition dans le Grand Est. C'est une espèce liée aux mares bien végétalisées et dépourvues de poissons, soit en contexte ouvert (prairies, rieds), soit en contexte forestier (forêts alluviales), soit en contexte de carrière. Son intérêt patrimonial est important car il est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore et de ce fait il est l'objet de mesures de suivi et de conservation. Dans ce cadre, nous proposons un protocole standardisé de suivi des populations à une échelle temporelle longue afin d'évaluer la tendance de la répartition des populations.

1.1 Définition de la population statistique

L'unité paysagère de référence (population statistique) est l'aire de répartition connue de l'espèce dans le Grand Est (Fig. 1). Cette aire est simplement définie par le polygone convexe délimité par les points de présence. Elle pourra être affinée avec un modèle de distribution d'espèce pour exclure des zones défavorables (zones d'altitude par exemple) ou intégrer des secteurs potentiellement favorables mais actuellement dépourvus de données.

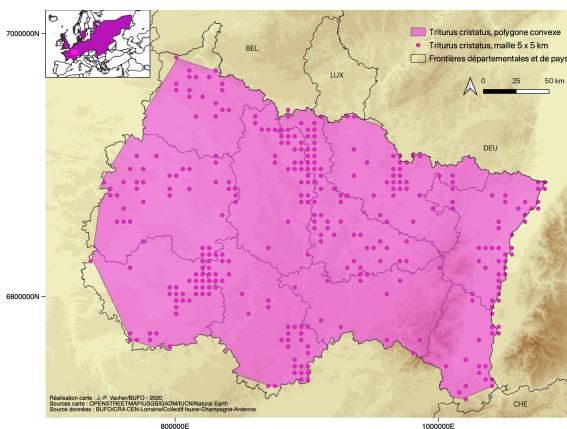


FIGURE 1 – L'aire de répartition du Triton crêté définie par le polygone convexe des observations correspond à la population statistique étudiée dans le cadre du suivi OGEB.

1.2 Définition de l'unité statistique

L'unité statistique ou unité d'échantillonnage est une mare ou pièce d'eau similaire (bras mort, bassin, petit étang) potentiellement favorable à la reproduction du Triton crêté. Les unités statistiques seront disposées de manière aléatoire au sein de pools préalablement définis dans la population statistique. Suite à un test de puissance, le nombre d'unités d'échantillonnage a été défini à 200. C'est cet ensemble qui compose l'échantillon. Les unités d'échantillonnage sont placées dans l'espace en début de suivi et seront fixes tout au long du suivi.

2 Protocole

2.1 Échantillonnage

L'échantillonnage est de type semi-quantitatif. Les données récoltées sont le nombre de tritons métamorphosés comptés par passage et par point d'eau. La technique de comptage est laissée libre, mais ne doit pas varier entre les passages, c'est-à-dire que lorsqu'une technique est employée sur un point d'eau, elle doit être utilisée à chaque passage. En fonction de la configuration du point et de la turbidité de l'eau, nous préconisons les techniques suivantes :

- Comptage à vue de nuit à l'aide d'une lampe torche ;
- capture à l'épuisette, placer les individus dans un récipient et comptage au moment du relâcher dans le plan d'eau ;
- capture à l'aide de pièges (nasses, amphicapt).

Trois passages par mare sont prévus par année. Nous préconisons un premier passage en avril, un second en mai. Le troisième passage sera plus tardif (juin-juillet) et sera consacré à la recherche de larves, pour intégrer une variable de succès reproducteur dans le modèle. La technique de recherche est laissée libre. Cependant, nous recommandons d'utiliser des nasses qui seront disposées en soirée et relevées le matin, afin de standardiser la méthode.

2.2 Temps d'échantillonnage

Si l'observateur opère un comptage à vue, il doit faire le tour de la mare, ou inventorier les zones accessibles de la mare, en un seul passage.

2.3 Covariables de détection à mesurer sur les mares

- Température de l'air (à hauteur d'homme) ;
- température de l'eau ;
- date du passage ;
- profondeur maximum (approximative dans le cas des grands plans d'eau) ;
- nébulosité : ensoleillé, variable, nuageux.

2.4 Covariables occurrence

Les covariables d'occurrence seront mesurées à l'aide d'un logiciel de SIG dans une zone tampon de 500m autour des plans d'eau échantillonnés.

- Altitude moyenne ;
- densité de routes ;
- distance à la lisière la plus proche ;
- densité de mares/plans d'eau ;
- % de recouvrement de forêt.

2.5 Durée et fréquence du suivi

Afin d'obtenir des résultats exploitables pour évaluer une tendance des populations, ce suivi doit être prévu pour le long terme (plus de 20 ans), et sera mis en place tous les trois ans.